



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 18 juin 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le ministre des Finances.

Dans le cadre des réunions préparatoires à la Tripartite, plusieurs questions ont été soulevées quant aux effets d'une baisse de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). Selon un article de presse récent, les organisations syndicales auraient notamment demandé des explications sur l'impact d'une telle mesure sur la croissance, le marché du travail, les finances publiques ainsi que sur la création de nouvelles entreprises. Il ressort toutefois du même article que le STATEC n'aurait pas été en mesure de fournir, à ce stade, de réponse détaillée à ces interrogations.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le ministre des Finances :

1. Le Gouvernement reste-t-il attaché à une nouvelle baisse du taux de IRC ?
2. Le Gouvernement peut-il fournir les explications demandées quant aux effets économiques, budgétaires et sociaux d'une baisse de l'IRC, notamment en ce qui concerne la croissance, l'emploi, les finances publiques et la création de nouvelles entreprises ?
3. Le Gouvernement a-t-il évalué quel aurait été le produit de l'IRC en 2025 si le taux n'avait pas été abaissé d'un point de pourcentage ? Le Gouvernement est-il en mesure d'évaluer le déchet fiscal prévisionnel pour l'année 2025 ?
4. Le Gouvernement peut-il envisager, à la place d'une baisse générale supplémentaire de l'IRC, une réforme visant à introduire davantage de progressivité dans l'imposition des entreprises, afin de cibler plus particulièrement les petites et moyennes entreprises ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Ben Streff
Député